

Communiqué de presse de NOTHT du 18/12/2016

Le scandale des forfaitures de Rte : quand Rte apprécie ses obligations à son aune...

Nous opposants au projet de rénovation du réseau électrique en Haute-Durance de RTE en l'état, avons une fois de plus la preuve que l'opérateur de ce chantier ne suit pas la loi. Nous exigeons qu'une entreprise qui a une mission de service publique soit exemplaire, respecte ses engagements, applique les lois environnementales et le code de l'urbanisme, et dans le cas contraire soit arrêté dans son chantier par le préfet. Les lois sont les mêmes pour tous et les citoyens ne peuvent avoir confiance envers l'Etat et la justice si rien est fait.

Les services de l'état chargés du contrôle environnemental et forestier des travaux de Rte ont constaté de nombreuses infractions sur les chantiers. Dès septembre 2015, la DDT (Direction Départementale des Territoires) signale à Rte ses irrégularités. S'en suivent de nombreuses réunions de cadrage car les infractions sont récurrentes et la mise en place d'un protocole de suivi de chantier sur le volet défrichement.

Malgré tout cela, voici le bilan à l'automne 2016 des opérations de contrôle:

. 80% des pistes d'accès aux pylônes ne sont pas implantées là où les ont prévues les plans officiels des emprises autorisées par les arrêtés préfectoraux. Les écarts entre les plans et le tracé des pistes sur le terrain atteignent 163 mètres par endroit. Rte a non seulement modifié le tracé des dessertes des pylônes mais également entrepris, en zone Natura 2000, la création de pistes pour lui éviter un hélicoptage. Les surfaces défrichées sont donc beaucoup plus importantes que prévues.

Tout ceci en toute illégalité et en catimini, sans en aviser les administrations compétentes pour valider ou non des remaniements aussi considérables.

Or défricher n'importe où et davantage sur des flancs montagneux à la stabilité parfois précaire, n'est pas sans conséquences : cela peut entraîner des risques d'éboulements. Fin juillet, un groupe de kayakistes a ainsi évité de justesse une chute de blocs suite au gros chantier de déboisement au-dessus de la Durance, sur la commune de Freissinières. Les travaux ont été suspendus tout l'été. Rte fait preuve de beaucoup de désinvolture quant à ces risques « RTM » et la mise en danger des populations.

Les conséquences sont aussi écologiques : 64% de ces pistes « délocalisées » ont été réalisées dans des espaces protégés à enjeux parfois patrimoniaux, pourtant recensés et cartographiés par Eco-Med, bureau d'étude mandaté par Rte, chargé du suivi écologique des chantiers.

Par ailleurs, ces modifications conséquentes du tracé des pistes d'accès aux pylônes, faites à l'insu de la DDT et le non-respect du protocole de suivi de chantier rendent le contrôle des chantiers de Rte complexe et chronophage. Les procédés de Rte sont à cet égard très irrespectueux du travail des fonctionnaires.

. La dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées obtenue par Rte via la Déclaration d'Utilité Publique est strictement encadrée. Or Rte s'exonère sans vergogne des obligations qui y sont liées notamment en ce qui concerne le balisage et la mise en défens des zones à fort enjeu écologique afin qu'elles soient protégées et préservées des aléas du chantier, et en ce qui concerne la réalisation de bilan d'exécutions des mesures environnementales et de cartographies montrant les pistes délocalisées. Cela interroge sur les compétences d'Ecomed juge et partie... et absent des chantiers.

A noter que Rte entretient la confusion en ce qui concerne les milieux humides : au titre des habitats d'espèces protégées Rte prévoit la compensation de la destruction de plusieurs hectares de zones humides alors que selon la DUP, pour obéir à la loi sur l'eau, Rte assure qu'aucun pylône ne sera implanté dans les zones humides...

. Une pollution du sol par déversement d'hydrocarbure a été observée sur 2 plates-formes de pylônes ainsi que d'autres irrégularités telles l'enterrement de pins sous des talus constituant des défrichements indirects et illégaux.

Nous qui sommes, des habitants, des associations, des élus, des socioprofessionnels ou des touristes, continuerons notre combat. Cette lutte est légitime et nécessaire pour l'avenir de nos territoires et de notre démocratie. Nous demandons l'arrêt immédiat des travaux, et ce jusqu'à ce que les contentieux en cours soient jugés.